

## **Déclaration liminaire intersyndicale**

**CTA du 17 décembre 2014**

Monsieur le recteur vous aviez convoqué pour le vendredi 12 décembre 2014 un groupe de travail dans le but de finaliser la carte de l'éducation prioritaire avec les organisations syndicales.

Les documents de travail transmis quelques jours auparavant aux organisations syndicales étaient d'une transparente opacité, puisqu'il s'agissait de tableaux aveugles et muets, nous contraignant à perdre notre temps à croiser des données partielles pour tenter d'identifier les établissements retenus dans le réseau et ceux non retenus.

Pire encore, Le 12 décembre, pendant que votre secrétaire adjoint était chargé d'occuper les représentants élus des personnels avec la question qu'ils étaient censés instruire, vous dévoiliez au même moment à la presse la nouvelle carte de l'éducation prioritaire en Alsace...

Par cette politique du fait accompli, vous avez manifesté votre mépris des instances représentatives des personnels. Faut-il vous rappeler ce en quoi consiste un vrai dialogue social, alors que vous avez été nommé en Conseil des Ministres ? Monsieur le Recteur vous portez la responsabilité de la rupture du dialogue social dans cette académie et vous avez entamé profondément la confiance des personnels.

### **UN MANQUE DE TRANSPARENCE FLAGRANT**

En dépit des demandes répétées des organisations syndicales, aucun critère chiffré n'a été dévoilé. Dès lors, toutes les interrogations sont permises sur la façon dont la carte de l'éducation prioritaire en Alsace a été arrêtée. Si le Recteur cherche à se donner l'apparence de l'objectivité, rien ne garantit qu'il en soit allé ainsi. Pourquoi les indicateurs chiffrés demeurent-ils secrets ? Cela répond-il à la difficulté d'assumer des choix en contradiction avec la réalité du terrain ? La situation sociale de l'Alsace exige qu'il y ait davantage de réseaux d'Education Prioritaire.

### **ELARGIR LE PERIMETRE DE L'EDUCATION PRIORITAIRE EN ALSACE**

Dans notre académie, 21 collèges et réseaux d'écoles font partie de l'Education Prioritaire, avec une dotation inchangée par rapport à l'année précédente, alors que vous aviez ciblé 28 établissements susceptibles d'intégrer le dispositif REP ou REP +. Les collèges Maurois de Bischwiller et Bel-Air de Mulhouse entrent dans le dispositif, au détriment des collèges Mermoz de Wittelsheim et Reber de Sainte-Marie aux Mines.

Ce n'est pas acceptable.

Les organisations syndicales Unsa-Education, FSU et Sgen-CFDT exigent le maintien du collège de Sainte Marie aux Mines et de son réseau, du collège de Wittelsheim et de son réseau, dans le réseau d'éducation prioritaire.

Aucun indicateur pertinent ne nous permet d'affirmer que ces établissements ont vu leur situation évoluer de façon significative pour justifier une éviction du réseau de l'éducation prioritaire.

Nous exigeons que les Collèges Maurois de Bischwiller et Bel-Air de Mulhouse puissent bénéficier de moyens spécifiques leur permettant de rejoindre le réseau d'éducation prioritaire. C'est pourquoi nous exigeons l'augmentation du nombre de réseaux.

Nos fédérations respectives interviendront dans ce sens lors du CTM (Comité Technique Ministériel) de ce 17 décembre 2014. Nous apportons tout notre soutien aux mobilisations en cours dans les réseaux d'éducation prioritaire. Nous vous demandons monsieur le recteur de revoir votre décision et de tenir compte des réalités du terrain.

Monsieur le Recteur, nous attendons des actes forts de votre part pour rétablir le dialogue que vous avez rompu. Les représentants des personnels turent les conséquences de cette rupture et quittent les lieux.